



Les 4 UC du BPJEPS :

BPJEPS

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE :

OI 1-1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- 1-1-1 - Adapter sa communication aux différents publics
- 1-1-2 - Produire des écrits professionnels
- 1-1-3 - Promouvoir les projets et actions de la structure

OI 1-2 Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté

- 1-2-1 - Repérer les attentes et les besoins des différents publics
- 1-2-2 - Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
- 1-2-3 - Garantir l'intégrité physique et morale des publics

OI 1-3 Contribuer au fonctionnement d'une structure

- 1-3-1 - Se situer dans la structure
- 1-3-2 - Situer la structure dans les différents types d'environnement
- 1-3-3 - Participer à la vie de la structure

UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE :

OI 2-1 Concevoir un projet d'animation

- 2-1-1 - Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli
- 2-1-2 - Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
- 2-1-3 - Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet

OI 2-2 Conduire un projet d'animation

- 2-2-1 - Planifier les étapes de réalisation
- 2-2-2 - Animer une équipe dans le cadre du projet
- 2-2-3 - Procéder aux régulations nécessaires

OI 2-3 Évaluer un projet d'animation

- 2-3-1 - Utiliser les outils d'évaluation adaptés
- 2-3-2 - Produire un bilan
- 2-3-3 - Identifier des perspectives d'évolution

UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LE CHAMP DES ACTIVITES EQUESTRES :

OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- 3-1-1 - Prendre en compte les caractéristiques du public, de la cavalerie, les moyens matériels et l'environnement dans la préparation de la séance ou du cycle
- 3-1-2 - Mobiliser les connaissances, les techniques et les règles des activités équestres pour fixer les objectifs de la séance ou du cycle et la progression permettant de les atteindre
- 3-1-3 - Définir les mises en situations, les consignes, les observables, dans le respect des règles de sécurité, de déontologie et du bien-être animal

OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- 3-2-1 - Mettre en œuvre la progression définie
- 3-2-2 - Utiliser une démarche pédagogique et une communication adaptées, dans le respect des règles de sécurité, de déontologie et du bien-être animal
- 3-2-3 - Adapter son action pédagogique

OI 3-3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

- 3-3-1 - Construire et utiliser des outils et des modalités d'évaluation de la séance ou du cycle adaptés
- 3-3-2 - Évaluer la progression des pratiquants
- 3-3-3 - Évaluer son action

UC 4B Option « APPROFONDISSEMENT TECHNIQUE » : **MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION DES ACTIVITES EQUESTRES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « APPROFONDISSEMENT TECHNIQUE » :**

OI 4-1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option

- 4-1-1 - Démontrer une expertise technique dans le champ de l'option
- 4-1-2 - Mobiliser les techniques pour conduire une séance ou un cycle d'approfondissement technique
- 4-1-3 - Évaluer son action pour développer son niveau d'expertise technique

OI 4-2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option

- 4-2-1 - Maîtriser, et faire appliquer les règles techniques, déontologiques et les usages dans le champ de l'option
- 4-2-2 - Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique dans le champ de l'option
- 4-2-3 - Sensibiliser et éduquer aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

OI 4-3 Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option

- 4-3-1 - Utiliser le matériel et la cavalerie adaptés au public et conforme aux règles de sécurité
- 4-3-2 - Aménager l'espace de pratique ou d'évolution
- 4-3-3 - Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de l'espace de pratique ou d'évolution

Les Tarifs de Formation BPJEPS

Formation en Alternance Centre de Formation / Entreprise

Total Entreprise = 756H00					
Centre de Formation	UC1	UC2	UC3	UC4	Total centre de Formation = 679H00 (dont 21 heures d'exigences préalables à la mise en situation pédagogique)
	105H	105H	201H	212H	

➤ Tarif Formation Complète (Centre de Formation) :

Formation Théorique Complète: 679H00 (644H00 + 35H00 remédiation & rattr.) / 8000€00

➤ Tarif par UC :

UC1 : 105H00 / 1100€

UC2 : 105H00 / 685€

UC3 : 201H00 / 3370€

UC4 : 212H00 / 3245€

ATTENTION : Ces volumes horaires sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés. Pour certains stagiaires qui n'auront que quelques UC à valider, des frais de certifications viendront s'ajouter au prix de la formation.



Semaine Type : Horaires et Alternance – BPJEPS

Horaires	Lundi	Mardi	mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	Repos Hebdo	9 h 15 Théorie	9 h 00 Tuteur	9 h 15 Equitation, Théorie, pédagogie ou optimisation	9 h 15 Equitation, Théorie, pédagogie ou optimisation	9 h 00 Tuteur	
		12 h 15	12 h 00	12 h 15	12 h 15	12 h 00	
Après midi	Repos Hebdo	13 h 30 Equitation, Théorie, pédagogie ou optimisation	14 h 00 Tuteur	13 h 30 Equitation, Théorie, pédagogie ou optimisation	13 h 30 Equitation, Théorie, pédagogie ou optimisation	14 h 00 Tuteur	
		17 h 30	18 h 00	17 h 30	17 h 30	18 h 00	

Centre de Formation

En Entreprise

35 semaines (de la semaine 36 à la semaine 26)	21 heures (Exigences préalables à la mise en situation pédagogiques)	Mercredi et Samedi (36 semaines : de la semaine 35 à la semaine 26))	36 X 14 h. = 504 heures
	30 X 21 h. = 630 heures (630H00 + 35H00 remédiation)	Période de vacances scolaires	7 X 35 h. = 245 heures
		1 dimanche d'animation dans l'année	7 h.
Total	679 heures	Total	756 heures



En Centre de Formation :

- Lundi : Repos hebdo.
- Mardi : 7 heures
- Jeudi : 7 Heures
- Vendredi : 7 Heures

Total : 21 Heures**En Entreprise (Tuteur) :**

- Mercredi : 7 Heures
- Samedi : 7 Heures

Total : 14 Heures**Total : 35 Heures /Semaine****Détail de chaque UC****Centre de Formation**

UC1 (105H00)	Exigences préalables à la mise en situation pédagogique 21H00
UC2 (105H00)	
UC3 (201H00)	
UC4 (212H00)	

Total Centre de Formation**679 Heures****Total Entreprise (Tuteur)****756 Heures**

**Total de la Formation sur 45 semaines (dont 4 de vacances)
1435 Heures**

Positionnement 6 semaines avant l'entrée en formation

ATTENTION : Ces horaires sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés.